



Conseil des droits de l'homme

22^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Croatie

Genève, le 12 mai 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la Croatie et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse félicite les efforts entrepris par la Croatie pour mener une réflexion critique sur la guerre des années nonante. En même temps, il est indispensable de poursuivre les efforts de traitement du passé, notamment par rapport aux crimes commis. **La Suisse recommande à la Croatie d'augmenter le nombre d'enquêtes, d'intensifier le travail d'investigation et d'améliorer l'efficacité des procédures judiciaires dans les cas de crimes commis au cours de la guerre des années nonante devant les juridictions nationales, et de renforcer les efforts pour déterminer le sort de toutes les personnes portées disparues en Croatie.**

La Suisse réitère ses préoccupations exprimées lors du premier cycle sur la protection des droits des minorités. **La Suisse recommande à la Croatie de protéger les droits des minorités, en particulier en prévoyant l'accès aux services de base pour la minorité Rom, y compris la possibilité pour les apatrides Rom d'obtenir la nationalité croate, en conformité avec ses obligations des droits de l'homme.**

La Suisse recommande également de veiller à ce que la minorité serbe ne soit pas discriminée dans l'octroi de postes dans le secteur public et dans les acquisitions ou les demandes de location immobilières.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve